

Informations de base	
2020/2864(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur l'incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport Subject 4.10.13 Sports 4.20.01 Médecine, maladies 4.40.10 Jeunesse Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/02/2021	Débat en plénière	CRE link	
09/02/2021	Résultat du vote au parlement		
10/02/2021	Décision du Parlement	T9-0045/2021	Résumé
11/02/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2864(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/9/04600

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0115/2021	08/02/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0045/2021	10/02/2021	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2021)247	16/07/2021	

Résolution sur l'incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 42 contre et 57 abstentions, une résolution sur l'incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport.

Le sport est un secteur économique important qui représente 2,12 % du PIB total et 2,72 % de l'emploi total dans l'UE, et qui représente environ 5,67 millions d'emplois.

Le sport et les activités d'animation de jeunesse, dans toute leur diversité, sont particulièrement menacés dans toute l'Europe en raison de la pandémie, qui entraîne un rétrécissement de l'espace civique. C'est pourquoi cette résolution demande que des mesures soient prises pour préserver les structures et assurer la diversité de l'offre dans les domaines de la jeunesse et du sport.

Jeunesse

Le Parlement a souligné l'impact particulièrement aigu de la pandémie actuelle sur les jeunes qui ne sont pas dans l'éducation, l'emploi ou la formation (NEET) et a mis en évidence la nécessité de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les jeunes des groupes vulnérables.

Les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, souvent caractérisés par de faibles rémunérations, tels que le commerce de gros et de détail, l'hébergement, le tourisme et les services de restauration, qui emploient généralement de jeunes travailleurs peu qualifiés et des étudiants en activité, ont été les plus touchés par la pandémie. Le chômage et la pauvreté des jeunes n'ont cessé d'augmenter depuis le début de la pandémie.

La Commission et les États membres ont été invités à :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour contrer les effets désastreux sur l'emploi des jeunes, y compris par des politiques macroéconomiques (fiscales et monétaires) qui orientent les dépenses publiques vers l'octroi de subventions à l'embauche ou de garanties pour les jeunes afin de soutenir des programmes adaptés pour le maintien et la création d'emplois et pour l'amélioration et le recyclage des jeunes;

- accroître l'investissement dans les solutions numériques et la culture numérique pour le développement d'aptitudes, de compétences et de qualifications pratiques, pour rendre l'accès à la culture numérique accessible à tous et pour promouvoir le développement d'outils d'apprentissage en ligne indépendants, multilingues, inclusifs et gratuits afin d'améliorer le niveau général des aptitudes et des compétences numériques dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation numérique (2021-2027);

- mobiliser les programmes sectoriels directement axés sur la jeunesse, tels qu'Erasmus+, le Corps européen de solidarité, la garantie pour la jeunesse et la garantie pour l'enfance ou qui ont le potentiel de soutenir la transition vers une Europe plus juste et plus durable sur le plan social et environnemental.

La résolution souligne que la crise COVID-19 a accru l'anxiété chez les jeunes, ce qui risque d'avoir un impact considérable sur leur vie et leur transition entre l'école et le travail. La pandémie a eu un effet néfaste sur les jeunes handicapés et les jeunes vivant dans des zones rurales et isolées. La Commission et les États membres devraient accorder une attention particulière aux besoins de ces groupes en adaptant les mesures de soutien disponibles.

Sport

Soulignant que le sport et l'exercice physique renforcent la résilience physique et mentale, le Parlement a estimé que les instruments généraux de relance adoptés par l'UE en réponse à la crise devraient contribuer à soutenir le secteur sportif à court terme. Il a demandé aux États membres de veiller à ce que les fonds d'aide nationaux, les fonds structurels ainsi que les programmes nationaux de relance et de résilience profitent au secteur du sport.

Les contraintes causées par la pandémie COVID-19 et l'absence de possibilités suffisantes d'entraînement et de pratique réguliers dans les sports qui nécessitent un contact physique ont été préjudiciables à la

progression et au développement des athlètes. En outre, la résolution a souligné l'importance de la solidarité au sein de la communauté sportive européenne entre et dans les différents sports et a appelé à un soutien accru aux sports minoritaires compte tenu des difficultés économiques à maintenir leurs activités.

Plus précisément, la Commission et les États membres sont invités à renforcer la relance et la résilience aux crises du secteur sportif en général, et du sport de masse en particulier, par le biais des programmes communautaires disponibles et auxquels le secteur est éligible, notamment le programme Erasmus+ et le Corps européen de solidarité, et à garantir le plein accès du sport à la facilité de relance et de résilience, au Fonds européen de développement régional, au Fonds de cohésion, au Fonds social européen Plus et à EU4Health. Une approche à l'échelle de l'UE est nécessaire pour aider le secteur à se redresser, notamment en abordant la question de la reprise dans le cadre du plan de travail de l'UE pour le sport.

La Commission et les États membres ont été invités à renforcer la reprise et la résilience à la crise du secteur du sport en général, et du sport de masse en particulier, par le biais des programmes de l'Union à l'aide desquels ce secteur peut prétendre, notamment le programme Erasmus + et le corps européen de solidarité, et à garantir le plein accès du secteur du sport à la facilité pour la reprise et la résilience, au fonds européen de développement régional, au fonds de cohésion, au fonds social européen plus et au programme «L'UE pour la santé».

Le Parlement a jugé utile d'explorer le développement de nouvelles façons de pratiquer le sport dans des situations nécessitant une distanciation physique et a recommandé que la Commission coordonne toutes les mesures prises pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le sport dans le cadre d'un plan d'action européen spécifique.